NATIONS
UNIES

S



# Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1996/17
12 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

## DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3651e séance du Conseil de sécurité, tenue le 12 avril 1996, à propos de l'examen par le Conseil du point de l'ordre du jour intitulé "Signature du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba)", le Président a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Le Conseil de sécurité note avec une profonde satisfaction la signature au Caire (Égypte), le 11 avril 1996, du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba), et note aussi l'adoption, à cette occasion, de la "Déclaration du Caire".

Cet événement historique est la consécration de l'engagement pris il y a 32 ans, lorsque les dirigeants de l'Afrique ont adopté, en juillet 1964, au Caire, la résolution phare de la première session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, par laquelle l'Afrique a été déclarée zone dénucléarisée.

Le Conseil estime que la signature de ce traité par plus de 40 pays africains, ainsi que la signature des protocoles pertinents du Traité par la majorité des États dotés d'armes nucléaires, constituent des pas en avant importants sur la voie de l'application effective et rapide du Traité. À cette fin, il souligne l'importance d'une ratification prochaine du Traité en vue d'assurer rapidement son entrée en vigueur.

Réaffirmant la déclaration faite par son président au nom des membres du Conseil à la réunion tenue au niveau des chefs d'État et de gouvernement le 31 janvier 1992 (S/23500), à savoir que la prolifération des armes de destruction massive constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales, le Conseil considère que la signature du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique constitue une contribution importante des pays d'Afrique au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil saisit cette occasion pour encourager de tels efforts déployés au niveau régional et se tient prêt à soutenir des actions menées aux plans international et régional tendant à l'universalité du régime de non-prolifération des armes nucléaires".

-----